

MAIRIE DE SAINT-JUST COMPTE-RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL

Le 5 Février 2016

L'an deux mille seize le 5 Février à 20 h 30, le Conseil Municipal de Saint-Just, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CHAUTARD François, Maire,

Présents : M. HERNANDEZ Jean-Marie, M. BEST Christophe, M. BEST Olivier, M. BEST Frédéric, Mme BRAVARD Evelyne, M. CHAUTARD Ludovic, M. ROIRON Serge, Mme DESQUIBES Marie-Christine.

Secrétaire de Séance : Monsieur BEST Olivier

DEVIS EQUIPEMENT NEIGE

La Commune doit changer les chaînes, les anciennes qui ont dix ans sont devenues désuètes. Il informe également le Conseil Municipal qu'un dossier de subvention est en cours de réalisation accompagné d'une demande de versement anticipé. Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis de l'entreprise SANSAC pour un montant de 2300 € HT.

Adhésion EPF-Smaf

Les communes de **VERNEUGHEOL** (PDD), **CHAMALIERES-SUR-LOIRE** (Haute-Loire), **BONNEVAL** (Haute-Loire), **LE BREUIL** (Allier), **JALIGNY SUR BESBRE** (Allier) et **SAINT-FLOUR** (Cantal), la communauté de communes du **LIVRAOIS PORTE D'Auvergne** (PDD) composée des communes de Grandrif, Marsac en Livradois, Saint-Just et Saint Martin des Olmes, ont demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne.

Le conseil d'administration dans ses délibérations des 22 Septembre, 20 Novembre et 7 Décembre 2015, a pris en compte ces demandes, et l'Assemblée Générale de l'EPF-Smaf réunie le 7 Décembre 2015 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf Auvergne doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.

Autorisation de Passage « Rand 'Auvergne »

Le Moto Club du Livradois organise comme chaque année une manifestation sportive et touristique appelée « Rand 'Auvergne » les 25 et 26 juin 2016 et envisage d'emprunter certains chemins de la commune. Pour cela, le Moto Club du Livradois nous demande une autorisation de passage.

Le Conseil Municipal, au vu du dossier présenté, charge Monsieur le Maire de signer l'autorisation de passage.

FIC 2016-2017-2018

Le Fonds d'Intervention Communal a été reconduit pour les trois prochaines années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, opte pour les projets suivants :

✚ 2016 : Le Cros - Haut

✚ 2017 : Eglise

✚ 2018 : route Chaillargues

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour constituer les dossiers.

Délégués S.I.V.O.M de Viverols

Après délibération, le Conseil municipal désigne à la fonction de délégués : **M. BEST Frédéric** Chassagnolles 63600 Saint-Just, **M. CHAUTARD François** Chassagnolles 63600 Saint-Just et **Mme DESQUIBES Marie-Christine** Veillette 63600 Saint-Just.

Validation du bilan d'activité 2014 de la communauté de communes Livradois Porte d'Auvergne

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, le bilan d'activité 2014 de la communauté de communes Livradois Porte d'Auvergne.

Adoption des nouveaux statuts du SIVOM de VIVEROLS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : accepte l'adhésion des communes de La Chaulme, Saint-Anthème, Saint-Romain, Saint-Clément de Valorgue et l'adhésion aux compétences obligatoires et optionnelles à partir du 1 Mars.

Modification des statuts de la communauté de communes Livradois Porte d'Auvergne : Projet des Pradeaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, (à l'unanimité) :

Reconnait ce projet « d'intérêt communautaire ».

Accepte la modification des statuts intercommunaux pour inclure dans le paragraphe 2.5 Animation Touristique, la compétence :

« Acquisition, rénovation et aménagement du site touristique des Pradeaux et de son gîte de groupe sur la commune de Grandrif

Convention avec la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ance

M. le Maire présente le projet de voirie forestière réalisé par le cabinet SOCAMA. L'entrée de la route forestière de charrier débouche sur la route de Medeyrolles. Cet accès est condamné par l'Agence Régionale de Santé en raison des périmètres rapprochés de captage. Dès lors, il convient de créer une nouvelle entrée côté parking de Chemintrand.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Désigne la communauté de communes de la vallée de l'Ance comme maître d'ouvrage délégué pour l'ensemble de la voirie allant du parking de Chemintrand jusqu'au gros Sapin. Cette maîtrise d'ouvrage fera l'objet d'une convention de délégation formalisée après l'obtention des aides ;

- Autorise la communauté de communes de la vallée de l'Ance à créer l'entrée de la voirie forestière « Chemintrand-Dansadoux » sur une partie des « sectionnaux » de Paillanges et de Charrier, respectivement communes d'Eglisolles et de Saint-Just ;

- Autorise l'ONF à procéder au martelage des arbres pour libérer l'emprise de la voirie en cours de création.